



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 166-F
23 mars 1998
Original: français

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

SÉANCE PLÉNIÈRE

PROCÈS-VERBAL

DE LA

DEUXIEME SEANCE PLENIERE

Lundi 23 mars 1998 à 15 h 05

Président: M. J. MIZZI (Malte)

Sujet traité

Document

1 Séance stratégique: "Développement des télécommunications
dans le monde; lignes d'évolution et stratégies"

-

1 Séance stratégique: "Développement des télécommunications dans le monde; lignes d'évolution et stratégies"

1.1 Le **Président** invite les participants à prononcer leur déclaration de politique générale*.

1.2 Le **Ministre de la culture et de la communication du Bénin** souligne l'importance des problèmes de financement, élément indispensable au développement du secteur des télécommunications dans les pays en développement, et en Afrique plus particulièrement. Le fossé entre pays industrialisés et pays en développement demeure énorme, et si rien n'est fait pour le combler, il est à craindre qu'il s'élargisse davantage. Malgré les efforts que déploient les pays africains, les résultats obtenus jusqu'à présent sont loin de répondre aux besoins du continent en services de communication. Il faudra donc réaliser de gros investissements pour développer ce secteur, dans l'intérêt du développement économique, dans son ensemble. Au Bénin, certains mécanismes ont été mis en place pour mobiliser les ressources, dans le cadre des secteurs tant privé que public car les pouvoirs publics sont convaincus de la nécessité de libéraliser le secteur des télécommunications et de l'intérêt de combiner les différentes méthodes de financement disponibles.

1.3 Le **Vice-Ministre des transports, des communications et de l'aéronautique civile de la Bolivie**, après avoir rappelé que son pays est passé dans le domaine des télécommunications du monopole à un marché ouvert, souligne que le développement des télécommunications ne doit pas bénéficier à une couche favorisée mais toucher l'ensemble de la population. Les participants à la CMDT-98 doivent s'attacher à la réalisation de cet objectif.

1.4 Le **Ministre des postes et télécommunications du Cameroun**, après avoir relevé que le concept d'infrastructure mondiale de l'information est passé dans la réalité et brossé le tableau de l'évolution récente des télécommunications, souligne qu'il conviendrait, comme l'a fait la Commission Maitland en son temps dans un autre contexte, d'étudier l'incidence de la libéralisation du secteur des télécommunications et le rôle de la réglementation en particulier dans les pays en développement. Il signale que dans ces pays, l'ouverture du marché suscite des sentiments mitigés car les procédures d'appel alternatives notamment ont entraîné une baisse des recettes. En conclusion, l'orateur rappelle qu'il n'est pas possible de faire coexister pacifiquement des îlots de pauvreté et de prospérité.

1.5 Le **Vice-Ministre des postes et télécommunications de la Chine**, après avoir rappelé l'évolution de l'environnement des télécommunications depuis la première Conférence mondiale de 1994, relève qu'en dépit des efforts déployés par l'UIT le fossé entre pays en développement et pays développés continue de se creuser, en particulier dans le domaine de l'infrastructure mondiale de l'information. Il importe donc que la Conférence s'attache à trouver des solutions adaptées aux conditions prévalant dans chaque pays, étant entendu que les pays en développement doivent tout mettre en oeuvre pour assurer le développement de leurs télécommunications, en introduisant la libéralisation et la concurrence en temps opportun. Soulignant le manque de capitaux et le retard technologique dans les pays en développement, l'orateur invite les pays industrialisés, les constructeurs d'équipements et les institutions financières mondiales à aider les pays en développement à dynamiser leur secteur des télécommunications en concédant des prêts préférentiels et en mettant en place des transferts de technologie ou une formation adaptée aux besoins locaux. Pour conclure, l'intervenant rappelle que son pays a accordé une priorité stratégique aux télécommunications dans le cadre du développement économique général et mis en place des politiques propices au développement de ce secteur.

* Le texte de ces déclarations sera publié ultérieurement.

1.6 Le **Vice-Ministre des communications de la Colombie** souligne l'importance des Accords de l'OMC pour la Colombie qui a ouvert son secteur des télécommunications à la concurrence et aux investissements étrangers. Dans le domaine de la téléphonie locale par exemple, le pays compte désormais plus de 37 opérateurs. Il est à noter que dans le cadre du plan général de développement, la part du secteur des télécommunications est passée de 2,6% à 7% et que les télécommunications devraient être un facteur d'accroissement du PIB.

1.7 Le **Ministre des postes et télécommunications de la République du Congo** indique que son pays prie l'Union internationale des télécommunications d'assister les pays en développement dans une libéralisation planifiée, les différentes étapes, des terminaux jusqu'aux télécommunications internationales, étant nécessaires pour une meilleure cohérence. Par ailleurs, l'UIT devrait ne pas perdre son caractère intergouvernemental et contribuer à une meilleure coopération entre les Etats Membres et les Membres des Secteurs pour un développement harmonieux des télécommunications. En conclusion, l'intervenant invite plus particulièrement le Secteur du développement à aider son pays à reconstruire et à moderniser ses infrastructures de télécommunication.

1.8 Le **Ministre des infrastructures économiques de la Côte d'Ivoire** note que tous les participants sont conscients qu'un réseau efficace de télécommunication est un élément essentiel de l'infrastructure nécessaire au développement d'une économie moderne. Dans le contexte de la restructuration des télécommunications et des nouvelles techniques, la part de l'Afrique dans le parc téléphonique mondial n'est que de 2%, la pénétration téléphonique dans les zones rurales étant quasiment nulle. En outre, l'Afrique reste le seul continent sur lequel tout le matériel utilisé est entièrement conçu ailleurs, d'où le coût exorbitant de la mise en place des réseaux et le niveau élevé des tarifs qui mettent les services de communication hors de portée des populations. En Côte d'Ivoire, où l'on constate une faible couverture téléphonique, une grande disparité entre la capitale et le reste du pays, des pannes fréquentes liées à l'insuffisance de la maintenance, l'obsolescence de certains équipements, ainsi qu'une forte demande exprimée et non satisfaite et une demande potentielle non exprimée relativement importante, les pouvoirs publics ont adopté un code des télécommunications et privatisé l'opérateur national. L'orateur souligne que pour assurer le développement équilibré des télécommunications dans le monde, la Conférence devra adopter des lignes directrices et traiter du transfert de technologies en tant que condition durable du développement des télécommunications des pays du Sud.

1.9 Le **Ministre des communications de Cuba** indique que l'économie de son pays s'est transformée en profondeur et que les pouvoirs publics ont adopté un ensemble de mesures, dont le remaniement de la Constitution par exemple pour permettre une prise de participation privée, la restructuration des organismes d'Etat et la promulgation d'une loi autorisant les investissements étrangers. C'est ainsi que deux entreprises mixtes ont pu voir le jour, l'une dans le domaine de la téléphonie cellulaire, l'autre dans celui de la téléphonie universelle. En 1994, l'ensemble du système de télécommunication a été restructuré et les fonctions d'exploitation et de réglementation ont été séparées. Toutefois, le manque de coopération et de financement continuant à être un obstacle à la réalisation de projets de développement, l'intervenant demande que tous les pays présents à la Conférence appuient les mesures que celle-ci recommandera en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés, dans le respect du principe de la souveraineté nationale et du droit international.

1.10 Le **Président de la Federal Communications Commission** relève que tous les acteurs du secteur des télécommunications sont les véritables architectes de la future société mondiale de l'information en ce sens qu'ils mettent en place les liens et les moyens nécessaires pour relier tous les peuples. Il importe donc que tous les participants à la Conférence s'attachent tout d'abord à tirer parti des capitaux privés, car ni les pouvoirs publics ni les institutions multilatérales n'ont les moyens

requis pour effectuer les investissements nécessaires dans les nouvelles technologies et dans l'infrastructure voulue pour parvenir à l'accès universel, ensuite à favoriser la concurrence qui, outre la privatisation, joue un rôle moteur dans le développement des télécommunications et dont les effets sont indéniablement avantageux pour les consommateurs, et enfin à mettre l'accent sur le rôle critique des pouvoirs publics et des instances de réglementation en tant que garants du caractère loyal de la concurrence et de l'indépendance des opérateurs. En conclusion, l'intervenant invite tous les participants à mettre en oeuvre ces principes, à partager leurs expériences pour construire une communauté mondiale au sein de laquelle chacun se sentira membre de la même famille.

1.11 L'Ambassadeur de la France rappelle l'importance que son pays attache aux questions de développement au nom des principes et des devoirs de solidarité qu'il prône tant dans ses relations bilatérales qu'à travers sa participation active aux actions engagées par les organisations internationales. Aussi son pays entend-il aborder, de manière constructive et équilibrée, les problèmes économiques, réglementaires, techniques et humains liés au développement des télécommunications. A cet égard, l'UIT et en particulier le Secteur du développement doivent, conformément à leur mission, jouer un rôle pilote, coordonnateur et catalyseur dans le domaine de l'assistance aux pays en développement et contribuer à élaborer de nouvelles formes de coopération tenant compte de l'importance croissante du rôle du secteur privé et de l'évolution technologique. Dans cette perspective, il se déclare favorable à des solutions de partenariat, notamment entre le secteur public et le secteur privé, dès lors que les solutions retenues sont équilibrées et tiennent compte des intérêts respectifs des parties intéressées. Par ailleurs, le BDT a vocation à apporter l'assistance multilatérale dont ont besoin nombre de pays en développement en matière de réglementation du secteur, notamment sur les questions du service universel ou de l'interconnexion. Les Accords de l'OMC et la pression technologique expliquent la gravité des décisions que sont appelés à prendre les pays en développement et l'importance des enjeux liés à la déréglementation; en effet, la concurrence n'est pas une fin en soi, mais une contribution au développement des pays et la réglementation est nécessaire pour conduire le processus dans le respect des choix politiques et avec le pragmatisme qu'appelle le développement harmonieux du marché qui doit être adapté aux conditions propres à chaque pays.

1.12 Le Secrétaire d'Etat aux travaux publics et aux communications de la Gambie plaide pour une réduction des inégalités et pour un plus grand équilibre entre pays développés et pays en développement afin que la société de l'information soit réellement mondiale; l'instrument le mieux à même, à ses yeux, de servir ce double objectif est l'accès universel aux services de télécommunication. L'ordre du jour de la Conférence lui paraît, à cet égard, complet et contribuera à n'en pas douter à réduire les écarts de développement. Il appelle de ses voeux l'élaboration et l'adoption de stratégies novatrices et hardies qui permettront aux moins avancés de faire le saut technologique que commande l'avènement de la société de l'information du XXI^e siècle.

1.13 Le Ministre des communications du Ghana fait valoir que l'accès universel constitue pour son Gouvernement la priorité en matière de développement des télécommunications. Il espère que la Conférence réussira à se mettre d'accord sur des stratégies novatrices favorables au développement des télécommunications rurales. Après avoir présenté les diverses mesures qu'a récemment prises son pays pour s'adapter à l'évolution de l'environnement nouveau des télécommunications, en particulier la participation d'un investisseur stratégique et la libéralisation des services à valeur ajoutée, il invite les participants à la Conférence à tout mettre en oeuvre pour faire des télécommunications un outil de développement des zones rurales et des secteurs les plus défavorisés d'Afrique.

1.14 Le Secrétaire général du Département du tourisme, des postes et des télécommunications de l'Indonésie, après avoir rappelé les principales caractéristiques du nouvel environnement des télécommunications, s'interroge sur le rôle que devra jouer dans l'avenir l'UIT

pour contribuer à mettre en place le fameux Chaînon manquant. L'UIT doit plus que jamais jouer un rôle prédominant dans plusieurs domaines: elle doit être l'instrument de la société mondiale de l'information auprès de tous ses Membres; elle doit en outre être la courroie de transmission de la véritable révolution technologique qui devrait à terme permettre l'instauration de cette société; par l'intermédiaire de ses Secteurs, elle doit de plus apporter une réponse adaptée aux besoins évolutifs de ses Membres, en particulier des pays en développement, qu'elle devrait contribuer à satisfaire en amplifiant le rôle de catalyseur qu'elle joue dans le domaine de la coordination afin de mobiliser les immenses ressources nécessaires. Par ailleurs, conformément au Plan d'action de Buenos Aires, son pays a mis en chantier un programme vaste et ambitieux qui permettra à l'Indonésie d'ici à l'an 2001 d'accéder à la société de l'information au plan d'abord régional, puis mondial. Animé de la volonté de promouvoir l'unité nationale et l'égalité de tous ses citoyens en matière d'accès au savoir et d'épanouissement personnel, son Gouvernement a privilégié les options de saut technologique, de libéralisation du marché, d'introduction de la concurrence et de développement des ressources humaines pour que l'Indonésie soit bien armée pour devenir membre au plus tôt de la société de l'information mondiale.

1.15 Le **Vice-Ministre des postes et télécommunications du Japon** constate que, depuis le Plan d'action de Buenos Aires, l'écart de développement dans les télécommunications s'est agrandi malgré les profonds changements intervenus dans l'intervalle. La situation exige l'adoption de solutions véritablement novatrices visant notamment à réduire le coût de la technologie en général. On peut très bien imaginer par exemple de combiner la téléphonie mobile numérique, pour la boucle locale, et le satellite sur orbite terrestre basse pour desservir, à terme, les zones les plus isolées de vastes régions en développement et ce à un coût qui ne saurait être prohibitif. Ces solutions risquent toutefois de ne pas être rentables pour les entreprises privées qui préfèrent axer leurs travaux de recherche et développement sur des services à valeur ajoutée leur garantissant un rendement élevé. Ne pouvant venir du seul marché, l'initiative doit être le fait de l'UIT, qui devrait mettre sur pied un programme mondial de développement technologique visant à créer un environnement dans lequel le secteur public et le privé oeuvreront ensemble pour mettre au point la technologie dont ont vraiment besoin les pays en développement. A cette fin, l'UIT devrait déterminer les techniques les plus prometteuses et mobiliser les constructeurs du monde entier autour de projets concrets auxquels elle devrait affecter une partie de ses ressources.

1.16 Le **Ministre des transports et des communications du Kenya** fait remarquer que les conférences régionales de développement des télécommunications sont très utiles et devraient donc être organisées régulièrement, avec le soutien de l'UIT et la participation active de tous les partenaires compétents et des organisations régionales de télécommunication. Il faut en outre que les décisions de ces conférences soient appliquées, en ce qui concerne plus particulièrement les décisions de la dernière Conférence régionale africaine relatives à la relance du réseau PANAFTEL et à la mise en oeuvre du Livre vert africain. Le Kenya demande l'assistance du BDT pour la mise en valeur des ressources humaines, en particulier au Collège de technologie des télécommunications du Kenya, ainsi que pour la remise à niveau du Centre d'essai et d'étalonnage créé au Kenya avec

le concours de l'UIT et du PNUD, afin qu'il puisse servir à l'étalonnage du matériel numérique. Le BDT devrait par ailleurs promouvoir la coopération régionale concernant l'utilisation des moyens de formation disponibles, les problèmes de mauvais fonctionnement et la planification et l'exécution des projets régionaux de recherche-développement, l'assistance du Bureau devant être axée sur la coopération technique, la mise en valeur des ressources humaines et l'entretien du matériel de télécommunication.

1.17 Le **Vice-Ministre des postes et télécommunications du Libéria** dit que, après être sorti de sept années de crise, son pays s'est ouvert aux initiatives du secteur privé et à l'investissement étranger et a cessé de subventionner les entreprises publiques, y compris l'organisme national de réglementation, la LTC. Celle-ci a donc conclu des partenariats avec des entreprises étrangères, ce qui, avec l'extension très rapide des systèmes GSM, devrait permettre au Libéria de trouver sa place, certes limitée, dans la société mondiale de l'information.

1.18 Le **Ministre des postes et télécommunications de Madagascar** dit que l'UIT doit s'employer à aider tous les pays à mener à bien le processus de libéralisation et de privatisation qui touche tous les secteurs, y compris celui des télécommunications. A cet égard, Madagascar a opté pour une stratégie basée sur un système de partenariat entre secteur privé national et entreprises privées internationales, son objectif étant de réaliser dans les meilleures conditions l'accès universel.

1.19 Le **Ministre de la communication du Mali** dit que la situation des pays africains en général est caractérisée par l'inadéquation des infrastructures de communication au potentiel de demandes et de besoins, surtout en matière de télécommunications de base et de services à valeur ajoutée, dont Internet. Face à ces besoins immenses et multiformes et aux nombreux défis de la mondialisation, de la déréglementation et de l'avènement de la société mondiale de l'information, les entreprises africaines de télécommunication doivent entreprendre des réformes institutionnelles courageuses. Après avoir passé en revue les aspects techniques et financiers des réformes entreprises par le Mali à cet effet, l'intervenante indique que les Etats africains attendent du BDT qu'il mène à bien l'oeuvre décidée à la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications, en particulier qu'il actualise le Livre vert africain, réactive le réseau PANAFTEL et aide à la restructuration du secteur des télécommunications. Elle invite le BDT et les partenaires de développement à promouvoir la recherche de stratégies et de politiques de financement des investissements et espère que les Actes finals de la Conférence en cours contribueront à accélérer le processus de restructuration de façon globale.

La séance est levée à 17 h 30.

Le Secrétaire:
H. PIETERSE

Le Président:
J. MIZZI